

Alerte Aux Toxiques!
Les produits de l'industrie chimique sont toxiques, leurs pratiques le sont aussi.



Après les mesures il est temps de passer à la réduction des pesticides dans l'air !

ATMO NA a publié en Juillet les résultats d'analyse des pesticides dans l'air en 2019 en Nouvelle-Aquitaine.

Ces résultats montrent des valeurs plus basses que l'année précédente, largement expliquées par les conditions météorologiques, les pratiques agronomiques n'ayant guère changé. Cependant les tendances de fond sont les mêmes :

- **toujours des CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) et des PE (perturbateurs endocriniens) dans l'air** : ils dominent même largement dans le cocktail des molécules les plus quantifiées. 13 sur 17 sont CMR ou PE.
- **toujours du Folpel (classé CMR) dans l'air de Bordeaux à 10 km des premières vignes.**
- **toujours des molécules interdites quantifiables**, dont certaines ne sont pas forcément d'origine agricole comme le Lindane. Cela montre que la rémanence des produits est un réel problème insuffisamment pris en compte lors de leur homologation.
- **toujours des molécules non recherchées** comme le Glyphosate, ou le Mancozebe et le Captane en région viticole et arboricole. Il est difficile d'admettre que les difficultés analytiques sont la seule explication...
- **toujours des périodes de plusieurs mois** (printemps, automne pour les grandes cultures et l'été pour la vigne) **pendant lesquelles une part importante de la population reste exposée**, même à distance des zones d'épandage, à des concentrations notables de pesticides dans l'air.

Quels sont donc les risques pour la population ?

L'agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) reconnaît explicitement dans [son rapport paru en juin 2020](#), ne pas être en capacité de les évaluer car il n'existe pas de valeur toxicologique de référence ! Pourtant c'est bien au nom d'une "expertise scientifique de ces risques » que l'agence a conseillé une ZNT de 10 m dans son avis de juin 2019, avis qui sert de référence au décret de décembre 2019 mettant en place ces ZNT, puis instaurant des chartes réduisant encore ces distances.

L'Anses propose donc une approche par le danger. Croiser les données de danger (propriétés CMR, PE ou neurotoxiques des molécules) et de quantification pour définir des priorités de retrait serait tout à fait pertinent. Cependant en s'en remettant seulement aux critères adoptés par le règlement européen de 2018 concernant les PE, l'Anses sait que la plupart d'entre eux passeront à travers les mailles du filet. Le monde scientifique l'a maintes fois souligné et [l'Anses elle-même s'est prononcée en 2016](#) pour une autre approche réglementaire. Certes le règlement s'applique, mais il n'est pas interdit de chercher à le faire évoluer.

Face à une évaluation des risques impossible, l'Anses nous propose donc une analyse des dangers « au rabais » !

Diminuer l'exposition de la population est une nécessité absolue. Cela nécessite d'interdire à court terme l'utilisation des molécules les plus dangereuses. Aussi nos associations exigent :

- **une action européenne par rapport aux PE** : les députés au parlement français et européen doivent demander au ministère de s'opposer au renouvellement d'autorisation de substances PE ne possédant pas tous les critères exigés par le règlement actuel (PE suspectés). De plus le vote des autorités françaises dans les instances européennes doit être rendu public afin que le débat sur l'identification des PE ne soit pas réduit à leur définition de 2018 et qu'il puisse s'ouvrir au niveau européen, au lieu de rester confiné dans des instances opaques.

- **des mesures régionales pour favoriser une transition massive vers l'Agriculture Biologique seule garante d'une diminution significative de l'exposition des populations.** La priorité doit être donnée aux écoles situées à proximité de zones d'épandages de pesticides.

Contacts presse :

Michel GALLIOT (FNE Nouvelle Aquitaine) : 06 45 04 92 48

Sylvie NONY (Alerte Pesticides Haute-Gironde) : 06 51 55 96 07

Valérie MURAT : 06 11 526 597

Pierre-Michel PERINAUD (Alerte des Médecins sur les Pesticides) : 06 31 23 66 72

François VEILLERETTE (Génération Futures) : 06 81 64 65 58